

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 28
Membres présents : 22
Membres représentés : 04
Votants : 26
Date de la convocation
9 juin 2026

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, QUINZE JUIN à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur CHANTRELLE Brice

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, DOUAY Sonia, RIDEAU Coralie
Messieurs CHANTRELLE Brice, de CAFFARELLI Christian, DUTILLEUX Olivier, WABLE Vincent, VERONT Fabrice, CAPELLE Hubert, MOURIER Francis, VAN OOTEGHEM J. Michel, DUBOIS Michaël, JUBERT Patrick, GAWLIK Jérémie

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Madame CHANOINE Martine, MARCEL Marie-Hélène
Messieurs BOUCHER Michel, LEVASSEUR Roger, DELANAUD Stéphane, LESCUREUX André, BENONY Miguel, LAVOINE Nicolas

● Disposaient d'un pouvoir :

M. CHANTRELLE Brice de Mme HALL Marina, M. CAPELLE Hubert de Mme BOONE Odile, Mme DOUAY Sonia de M. DURAND Pierre, M. de CAFFARELLI Christian de M. CARON Hubert

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mmes HALL Marina, BOONE Odile, MENARD Sergine
MM. DURAND Pierre, CARON Hubert, LEROY Jean-Maurice

Objet : MAPA – DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE COTTENCHY

Rapport de M. Francis MOURIER, Vice-Président Eau Assainissement GEMAPI

La CCALN a lancé une consultation en procédure adaptée afin de sélectionner un bureau d'études pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement de Cottenchy.

L'annonce a été publiée sur la plateforme de dématérialisation www.marchespublics596280.fr, le 6 Mars 2026. La date limite de remise des offre était fixée au 3 Avril 2026 à 12h00.

4 offres ont été remises dans les temps et admises.

Le règlement de la consultation stipule que les offres sont jugées selon les critères suivants :

	CRITERES	PONDERA- TION
1	prix	40 pts
2	valeur technique	60 pts

critères	IXANE	AMODIAG	ALTEREO	EIRL HYDREAU
N°1 : prix en € HT	39 738,00 €HT	29 550,00 €HT	39 057,50 €HT	45 513,00€HT
Note critère prix	29.70/40	40/40	30.30/40	26/40
N°2 : valeur technique				
Note valeur technique	50/60	50.75/60	58.30/60	50.30/60
Note générale	79.70/100	90.80/100	88.60/100	76.30/100
Classement général	3 ème	1 er	2 ème	4 ème

Considérant les critères de choix retenus et le résultat de l'analyse ci-dessus (rapport détaillé annexé) :
l'offre de l'entreprise **AMODIAG** apparaît comme étant l'offre la plus économiquement avantageuse.
Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la RASPA en date du 10 Juin 2026,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

- Attribue le Mapa « diagnostic du système d'assainissement » à AMODIAG, pour un montant de 29 550, 00 € HT conformément aux dispositions contractuelles ci-jointes,
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Eau Assainissement à signer les pièces du marché et les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

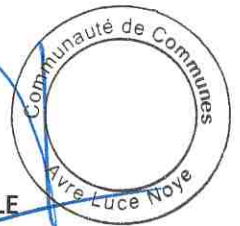
18/06/26

Affiché le 18/06/2026

Fait et délibéré, le 15 juin 2026
à Ailly sur Noye

Le Président,

Brice CHANTRELLE





MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE COTTENCHY

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

*Marché passé selon une procédure adaptée propre à la personne publique
conformément aux dispositions des articles L2123-1
du Code la commande publique*

PIECE N°0 : REGLEMENT DE CONSULTATION R.C.

La date de remise des offres est fixée au 03/04/2026 à 12h00 sur la plateforme
<http://www.marchespublics596280.fr>

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.2 ETENDU DE LA CONSULTATION	3
1.3 STRUCTURE DU MARCHE.....	3
1.4 POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.5 LIEU D'EXECUTION.....	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	3
2.2 DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES.....	4
2.3 VARIANTES	4
2.4 PRESTATION(S) EVENTUELLE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)	4
2.5 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.6 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
2.7 VISITE DE SITE.....	4
2.8 UNITE MONETAIRE ET LANGUE	4
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1 CANDIDATURE	5
4.2 OFFRE.....	5
ARTICLE 5 : CONDITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE.....	6
5.1 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION	6
5.2 ANALYSE DES CANDIDATURES.....	6
5.3 JUGEMENT DES OFFRES.....	6
5.4 NEGOCIATION DES OFFRES	6
5.5 EXAMEN DES OFFRES.....	7
5.6 NOTIFICATION DU MARCHE	7
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
6.1 FORMAT DES FICHIERS.....	7
6.2 SIGNATURE ELECTRONIQUE	8
6.3 DOSSIER COMPRESSE ET SIGNATURE SCANNEE	8
6.4 COPIE DE SAUVEGARDE.....	8
ARTICLE 7 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	9

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 *Objet de la consultation*

L'objet du présent marché porte sur le diagnostic du système d'assainissement de la commune de Cottenchy dans la Somme.

1.2 *Etendu de la consultation*

Le présent marché est à procédure adaptée en application des articles L2123-1 du Code la commande publique.

1.3 *Structure du marché*

Il n'y a pas de décomposition en tranches fermes ou conditionnelles.

1.4 *Pouvoir adjudicateur*

Le pouvoir adjudicateur est la communauté de communes Avre Luce Noye dont les coordonnées sont les suivantes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
144 rue Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
Tél : 03.22.09.03.26

1.5 *Lieu d'exécution*

L'étude portera sur le territoire de la commune de Cottenchy. Le périmètre est précisé dans le cahier des clauses techniques particulières.

Les réunions auront lieu dans les bureaux du service assainissement à la station d'épuration d'Ailly-sur-Noye.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 *Conditions de participation*

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants et cotraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.2 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est le **03/04/2026 à 12h00** sur la plateforme <http://www.marchespublics596280.fr>

2.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 Prestation(s) éventuelle(s) supplémentaire(s)

Il n'y a pas de prestation éventuelle supplémentaire prévue au marché.

2.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Il est fixé au **2 – CONTRACTANT** de l'Acte d'Engagement.

2.6 Modification de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard **5 jours** avant la date limite fixée pour le dépôt des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

D'autre part, en cas d'anomalies constatées par les candidats au cours de l'étude du dossier, ceux-ci devront le faire connaître impérativement **8 jours** avant la date limite de remise des offres.

Toute entreprise pourra poser des questions sur le DCE, sur la plateforme dématérialisée. Mais aucune réponse ne sera plus délivrée après **5 jours** avant la date limite de remise des plis.

2.7 Visite de site

Sans objet.

2.8 Unité monétaire et langue

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (R.C.) ;
- L'acte d'engagement (A.E.) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ;
- La décomposition du prix unitaire et forfaitaire (D.P.U.F.) ;

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager l'entreprise. Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes.

4.1 Candidature

Le dossier de candidature des entreprises comprendra les documents suivants :

- la lettre de candidature individuelle – habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1) ;
- la déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (DC2) ;
- la déclaration de sous-traitance (DC4) si le candidat souhaite déclarer son ou ses sous-traitants dès ce stade de la procédure ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- un Relevé d'Identité Bancaire RIB ;
- l'attestation d'assurance ;
- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - ✓ le chiffre d'affaires des 3 dernières années,
 - ✓ la liste des références techniques similaires réalisées au cours **des 3 dernières années**,
 - ✓ ses moyens humains et techniques (de ses éventuels sous-traitants ou/et cotraitants également),
 - ✓ un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature.

4.2 Offre

- L'acte d'engagement (A.E.) et son annexe (sous-traitance) dûment rempli : **à compléter et signer** par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) **daté et signé** ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P) à accepter sans aucune modification, **daté et signé** ;
- La Décomposition du Prix Unitaire et Forfaitaire (D.P.U.F.) **complétée, datée et signée** ;
- Le Règlement de Consultation (R.C.) à accepter sans aucune modification, **daté et signé** ;
- **Un mémoire technique** (et ses annexes) établi par le candidat, **signé** comprenant :
 - ✓ La méthodologie proposée par le candidat sur cette opération, détaillée dans un mémoire,
 - ✓ Les moyens humains mis à disposition pour cette mission,
 - ✓ Les moyens techniques mis à disposition pour cette mission,
 - ✓ Un planning prévisionnel.

ARTICLE 5 : CONDITION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

5.1 Déroulement de la consultation

La présente consultation se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis celle des offres.

L'ouverture des plis aura lieu en dématérialisé.

L'analyse des candidatures et des offres fera l'objet d'un rapport d'analyse.

Après la présentation des résultats de l'analyse des offres, la communauté de communes Avre Luce Noye fera connaître par une lettre au candidat ou échange sur la plateforme si leur offre a été refusée ou acceptée.

5.2 Analyse des candidatures

Les critères intervenant au stade de la candidature sont :

- Les garanties et les capacités financières ;
- Les capacités professionnelles.

Ils permettront notamment de juger de la capacité des candidats à mener à son terme la mission.

5.3 Jugement des offres

Les offres seront analysées en fonction des critères suivants et de leur pondération :

- Valeur technique de l'offre pour **60 points** au total :
 - ✓ Méthodologie proposée par le candidat sur cette opération;
 - ✓ Moyens humains et matériels affectés à l'opération;
 - ✓ Calendrier prévisionnel d'exécution de l'opération.
- Prix des prestations, pour **40 points** au total :

La note maximale est attribuée au candidat le moins disant. Pour les autres candidats, la note est calculée ainsi :

$$Note = \frac{\text{Prix du moins disant}}{\text{Prix de l'offre}} \times 40 \text{ points}$$

Au final, une note sur 100 sera attribuée par addition des notes précitées.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire par le pouvoir adjudicateur en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations si ceux-ci n'auraient pas été fournis dans la candidature.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

5.4 Négociation des offres

Le présent marché pourra faire l'objet d'une négociation entre le maître d'ouvrage et les candidats. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de passer le présent marché sans négociation.

5.5 Examen des offres

Par application de l'article L2152-1 du Code de la commande publique ne sont pas admises les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées.

5.6 Notification du marché

Le démarrage de la mission est fixé à juin 2026 sur ordre de service.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

La remise des plis doit impérativement être dématérialisée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur avant la date indiquée dans le présent règlement de la consultation :

<http://www.marchespublics596280.fr/>.

Le fuseau horaire de référence est : (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Chaque transmission fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

6.1 Format des fichiers

Les documents transmis doivent être fournis dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Pour les textes : *.pdf, *.doc, *.xls, *.rtf,
- Pour les images : *.jpg, *.gif, *.png,
- Pour les plans : *.dwg, *.dxf, *.shp.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Se préparer à l'avance :

Nécessité de certificat numérique - Configuration à l'avance du poste de travail - recommandation de se préparer avec la Consultation de test.

La signature électronique de certaines pièces peut être requise.

Le soumissionnaire doit avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande en avance.

Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à sa disposition sur la plateforme.

6.2 Signature électronique

Les documents du soumissionnaire doivent être signés électroniquement, selon les modalités détaillées ci-après.

Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics en vigueur à partir du 1er octobre 2012, le candidat doit respecter les conditions relatives (cf. annexe) :

- Au certificat de signature du signataire,
- À l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des signatures électroniques conformes aux formats réglementaires.

6.3 Dossier compressé et signature scannée

Les documents transmis par voie électronique seront rematérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

- Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres,
- Un dossier compressé signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui constitue le dossier compressé,
- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique ou manuscrite.

6.4 Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD Rom, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie sera adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou par dépôt contre récépissé à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
Service Eau et Assainissement
9 rue Philippe Verhoye
80250 Ailly-sur-Noye

L'enveloppe devra impérativement comporter la mention suivante :

COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR
DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE COTTENCHY
[Candidat]

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par le pouvoir adjudicateur à l'issue de la procédure.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'ensemble des échanges intervenant dans le cadre de la présente consultation sont dématérialisés. Ainsi, les questions, demandes d'informations, de compléments et tous autres échanges doivent être publiés par les candidats sur le profil d'acheteur <http://www.marchespublics596280.fr/> dans la rubrique dédiée à cet effet.

Lu et approuvé,

A, le

(Cachet et signature)

Yann
HEUMEL

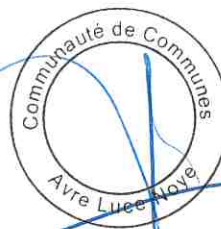
Signature numérique
de Yann HEUMEL

Date : 2026.04.02

14:31:39 +02'00'

A *Adly S/Noye*, le *15/06/26*

Pouvoir adjudicateur



Brice Chantrelle

Président

Communauté
Communes

Avre Luce Noye



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE COTTENCHY

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

*Marché passé selon une procédure adaptée propre à la personne publique
conformément aux dispositions des articles L2123-1 du Code la commande publique*

**PIECE N°1 : ACTE D'ENGAGEMENT
A.E.**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1 OBJET DU MARCHE	3
1.2 POUVOIR ADJUDICATEUR	3
1.3 ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
ARTICLE 2 – CONTRACTANTS	4
ARTICLE 3 – OFFRE.....	6
3.1 CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE DE PRIX	6
3.2 EVALUATION DE LA MISSION.....	6
3.3 SOUS-TRAITANCE ENVISAGEE AU STADE DE L'OFFRE	7
ARTICLE 4 – AVANCE	9
ARTICLE 5 - DELAI D'EXECUTION.....	9
ARTICLE 6 – MODALITES DE REGLEMENT.....	10
ARTICLE 7 – DECLARATIONS DU CONTRACTANT	11
ACCEPTATION DE L'OFFRE.....	12
DATE D'EFFET DU MARCHE	12

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

1.1 *Objet du marché*

L'objet du présent marché porte sur un le diagnostic du système d'assainissement de Cottenchy.

Cette étude est décomposée en 4 phases :

Phase 1 : Recueil des données et mise à jour de la connaissance patrimoniale ;

Phase 2 : Campagnes de mesures ;

Phase 3 : Investigations complémentaires ;

Phase 4 : Programme hiérarchisé de travaux.

La description des prestations attendues par le Maître d'Ouvrage est présentée au Cahier des Charges Techniques Particulières (CCTP) du présent marché

1.2 *Pouvoir adjudicateur*

Le pouvoir adjudicateur est la communauté de communes Avre Luce Noye dont les coordonnées sont les suivantes :

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
144 rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
Tél : 03.22.09.03.26

1.3 *Etendue de la consultation*

Le présent marché est établi sur le fondement des dispositions suivantes :

- ✓ Articles L1211-1 portant sur les pouvoirs adjudicateurs ;
- ✓ Articles L2123-1 et R2123-1 portant sur les marchés passés selon une procédure adaptée ;
- ✓ Article R. 2123-5 portant sur la possibilité de négocier avec réserve du droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

ARTICLE 2 – CONTRACTANTS

Je soussigné (Nom, prénom, qualité du signataire et adresse professionnelle du signataire) :

M. **HEUMEL Yann, Directeur Général**☐ Agissant en mon nom propre☒ Agissant au nom et pour le compte de la société :*(Indiquer le nom, l'adresse, le n° de SIREN, registre du commerce, numéro et ville d'enregistrement ou répertoire des métiers, ou les références de son inscription à un ordre professionnel ou référence de l'agrément donné par l'autorité compétente quand la profession à laquelle il appartient est réglementée)*

SAS AMODIAG ENVIRONNEMENT
ZAC Valenciennes Rouvignies
9 Avenue Marc Lefrancq
59121 PROUVY
SIRET : 381 130 129 00095

Dont le siège social est à :

Téléphone : **03 27 20 11 80**

Fax :

N° SIRET : **381 130 129 0095**N° APE : **7112 B**

Agissant en tant que (Cocher la case correspondant à la nature de votre groupement) :

- ☐ Mandataire du groupement solidaire
☐ Mandataire solidaire du groupement conjoint
☐ Mandataire non solidaire du groupement conjoint

COTRAITANT N°1	Nom	
	Raison sociale	
	Adresse	
	N° d'identification SIRET	
	☐ N° au registre du commerce ☐ N° au répertoire des métiers	
	Code NAF	

COTRAITANT N°2	Nom	
	Raison sociale	
	Adresse	
	N° d'identification SIRET	
	☐ N° au registre du commerce ☐ N° au répertoire des métiers	
	Code NAF	

COTRAITANT N°3	Nom	
	Raison sociale	
	Adresse	
	N° d'identification SIRET	
	☐ N° au registre du commerce ☐ N° au répertoire des métiers	
	Code NAF	

Après avoir pris connaissance du marché et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir fourni les certificats, attestations et déclarations en application :

- des articles R2142-5, R2142-6, R2142-7, R2142-8 (le cas échéant), R2142-11 et R2142-12, du R2142-13 et R2142-14 du Code de la commande publique,
- des éléments à produire par le candidat selon l'article R2143-3 du Code de la commande publique fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis le mandataire (**rayez la mention inutile**) sans réserve, conformément à ses stipulations, à exécuter la mission selon les conditions définies ci-après. L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'est (nous est) notifiée dans **un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres** fixée par la lettre de consultation.

J'ai (nous avons) pris note que les clauses de l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulière (CCAP) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) sont applicables.

ARTICLE 3 – OFFRE

3.1 Conditions générales de l'offre de prix

Les prestations sont rémunérées par application de **prix unitaires et forfaitaires**.

Ils sont révisibles. La formule de révision est présentée dans la pièce n°2 CCAP – Article 6.

3.2 Evaluation de la mission

La mission est décomposée en 4 phases qui pourront être présentées par le prestataire conformément **au Cahier des Clauses Techniques Particulières**.

L'évaluation de l'ensemble des prestations telle qu'elle en résulte de la **Décomposition du Prix Unitaire et Forfaitaire** est fixée comme suit (à compléter par le candidat) :

ELEMENTS DE MISSION	PRIX
<u>Phase 1</u> : Recueil des données et mise à jour de la connaissance patrimoniale	5 910,00 € HT
<u>Phase 2</u> : Campagnes de mesure	12 490,00 € HT
<u>Phase 3</u> : Investigations complémentaires	7 480,00 € HT
<u>Phase 4</u> : Propositions hiérarchisées de travaux	3 670,00 € HT
TOTAL	29 550,00 € HT

Le **montant total** de la mission s'élève à :

• Montant hors T.V.A.....29 550,00 €
 (...vingt neuf mille cinq cent cinquante euros)
euros)

• T.V.A au taux de 20 %soit.....5 910,00 €
 (...Cinq mille neuf cent dix euros)
euros)

• Montant T.V.A inclus35 460,00 €
 (...Trente cinq mille quatre cent soixante euros toutes taxes comprises)
euros)

En cas de groupement, la répartition de la rémunération entre les membres du groupement est donnée dans une annexe à l'Acte d'Engagement que le candidat doit produire.

3.3 Sous-traitance envisagée au stade de l'offre

Le(s) DC4 annexé(s) au présent Acte d'Engagement indique(nt) :

- la nature et le montant des prestations que je/(nous) envisage(ons) de faire exécuter par des sous-traitants,
- les noms de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance.

Le titulaire joindra à la demande d'acceptation du sous-traitant, les déclarations et attestations visées à l'article R2143-3 du CCP.

- Cas d'une entreprise individuelle

Désignation du sous-traitant	Nature de la prestation sous-traitée	Montant de la prestation sous-traitée	
		€ Hors TVA	€ TTC
.....		€ HT	€ TTC
.....		€ HT	€ TTC
.....		€ HT	€ TTC

Le montant total des travaux que j'envisage de sous-traiter est de :

Montant Hors Taxes : € HT
 TVA au taux de % : €
 Montant TVA incluse : € TTC

Soit :

.....

€ TTC en lettres.

- Cas d'un groupement d'entreprises

Cocontractant concerné	Désignation du sous-traitant	Nature de la prestation sous-traitée	Montant de la prestation sous-traitée	
			€ Hors TVA	€ TTC
.....			€ HT	€ TTC
.....			€ HT	€ TTC
.....			€ HT	€ TTC

Le montant total des travaux que j'envisage de sous-traiter est de :

Montant Hors Taxes : € HT
 TVA au taux de % : €
 Montant TVA incluse : €TTC

Soit :

.....

€ TTC en lettres.

ARTICLE 4 – AVANCE

Cet article fait référence à l'article R2191-5 du Code de la commande publique.

Je renonce au bénéfice de l'avance (Cocher la case correspondante.) :



L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce à percevoir l'avance.

ARTICLE 5 - DELAI D'EXECUTION

L'étude devra commencer en **juin 2026** et sera notifiée par un ordre de service.

Une fois la phase précédente validée par le comité de pilotage, un ordre de service notifiera au titulaire le lancement de la phase correspondante.

La durée totale de la mission ne pourra excéder la somme des délais précisés dans le tableau ci-dessous (à compléter par le candidat) :

ELEMENT D'ETUDES	POINT DE DEPART	DELAI
Phase 1	Réception de l'ordre de service n°1	6 Semaines
Phase 2	Une fois la phase 1 validée par le maitre d'ouvrage	9 Semaines
Phase 3	Une fois la phase 2 validée par le maitre d'ouvrage	7 Semaines
Phase 4	Une fois la phase 3 validée par le maitre d'ouvrage et la réception finale des rendus et livrables de l'étude	5 Semaines

N.B. Selon la période, la phase 2 pourra être lancée en parallèle de la phase 1 afin de profiter de la période de nappe haute ou de nappe basse.

L'achèvement de la mission fera l'objet d'une décision établie sur demande du prestataire, par le pouvoir adjudicateur, dans les conditions prescrites dans le « Chapitre 5 – Constatations de m'exécution des prestations garanties (articles 28 à 31) » du CCAG-PI et constatant que le titulaire a rempli toutes ses obligations.

Une fois la phase précédente validée par le comité de pilotage, un ordre de service notifiera au titulaire le lancement de la phase correspondante.

ARTICLE 6 – MODALITES DE REGLEMENT

Les acomptes sont versés au titulaire dans les conditions prévues à l'article 11.2 du CCAG – PI.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global de 30 jours, conformément aux articles L2192-10 et R2192-10 du Code de la commande publique.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après :

MANDATAIRE :

Compte ouvert au nom de :	AMODIAG ENVIRONNEMENT
Sous le numéro :	00020030171
Banque :	30003
Code RIB :	08

COTRAITANT N°1 :

Compte ouvert au nom de :	
Sous le numéro :	
Banque :	
Code RIB :	

COTRAITANT N°2 :

Compte ouvert au nom de :	
Sous le numéro :	
Banque :	
Code RIB :	

COTRAITANT N°3 :

Compte ouvert au nom de :	
Sous le numéro :	
Banque :	
Code RIB :	

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues aux sous-traitants aux crédits des comptes désignés dans les actes spéciaux de sous-traitance, le paiement direct étant obligatoire dès que le montant du contrat de sous-traitance dépasse 600 euros TTC toute renonciation au paiement direct est interdite par la loi (article 7 de la loi de 1975).

Par ailleurs, dans l'hypothèse d'un changement de coordonnées bancaires en cours d'exécution du marché et dans un souci de lutte contre la fraude, le titulaire devra adresser à la CCV, un courrier avec les nouvelles coordonnées bancaires et un rappel des anciennes. Toute demande qui ne respecterait pas le formalisme "ancien RIB / nouveau RIB" ne pourra être traitée.

Ce courrier devra, au minimum être signé par une personne ayant pouvoir d'engager la société :

- être formulée sur papier à en-tête de la société,*
- porter les mentions administratives classiques (adresse, coordonnées, SIRET, ...),*
- rappeler l'intitulé du marché + son numéro,*
- indiquer les coordonnées bancaires qui sont à remplacer,*
- mentionner les nouvelles coordonnées bancaires à enregistrer (joindre un RIB).*

Par conséquent, le changement de RIB ne sera pas acté par la mise en œuvre d'un avenant.

ARTICLE 7 – DECLARATIONS DU CONTRACTANT

Le titulaire déclare, sous peine de résiliation du marché qu'il n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du CCP.

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent Acte d'Engagement ou seront fournies avec la demande de leur acceptation.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Fait en un seul original

à : le :

Mention(s) manuscrite(s) "Lu et approuvé" signature(s) du/des prestataire(s) :

Lu et approuvé

Yann
HEUMEL

Signature numérique
de Yann HEUMEL

Date : 2026.04.02

16:24:50 +02'00'

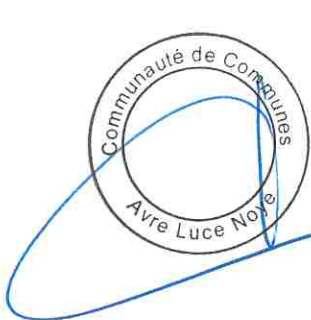
ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le pouvoir adjudicateur :

à : Arley Noye le : 15/06/2026

Bruce Chantrelle
Président



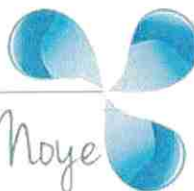
DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le :

Le prestataire / mandataire du groupement :

Communauté
Communes

Avre Luce Noye



MARCHE PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE

DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE COTTENCHY

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

*Marché passé selon une procédure adaptée propre à la personne publique
conformément aux dispositions des articles L2123-1
du Code la commande publique*

**PIECE N°4 : DECOMPOSITION DU PRIX UNITAIRE ET FORFAITAIRE
D.P.U.F.**

Date du marché :

ARTICLE 1 - DECOMPOSITION DES TEMPS POUR LA REALISATION DE LA MISSION

	DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE COTTENCHY	Nb de jours Chef de Projet	Nb de jours Ingénieur d'études	Nb de jours Technicien	Nb de jours Administratif	Matériel / divers	Total de l'élément de mission en €
		540 €/jour	540 €/jour	350 €/jour	0 €/jour		
Phase 1	Recueil des données et synthèse des études et projets		1 jour(s)				540,00 €
	Mise à jour de la connaissance patrimoniale		1 jour(s)	3 jour(s)			1 590,00 €
	Evaluation du fonctionnement actuel du système et de son impact sur le milieu récepteur		0,5 jour(s)				270,00 €
	Analyse du contexte socio-économique et de l'aménagement du territoire		0,25 jour(s)				135,00 €
	Sectorisation des rejets d'eaux usées et situation de la collectivité au regard de l'autosurveillance réglementaire		0,25 jour(s)				135,00 €
	Rapport(s) et plan(s) de phase 1	0,5 jour(s)	2,5 jour(s)				1 620,00 €
	Réunion(s).	1 jour(s)	2 jour(s)				1 620,00 €
	TOTAL PHASE 1	1,5 jour(s)	7,5 jour(s)	3 jour(s)	0 jour(s)	0,00 €	5 910,00 €
Phase 2	Campagne de mesures des débits et des charges polluantes		0,5 jour(s)	15 jour(s)		2 520,00 €	8 040,00 €
	Inspections nocturnes			4 jour(s)			1 400,00 €
	Présentation des résultats : fonctionnement actuel et futur		2 jour(s)	0,5 jour(s)			1 255,00 €
	Rapport(s) et plan(s) de phase 2	0,5 jour(s)	1,5 jour(s)	0,5 jour(s)			1 255,00 €
	Réunion(s).		1 jour(s)				540,00 €
	TOTAL PHASE 2	0,5 jour(s)	5 jour(s)	20 jour(s)	0 jour(s)	2 520,00 €	12 490,00 €

	DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE DE COTTENCHY	Nb de jours Chef de Projet	Nb de jours Ingénieur d'études	Nb de jours Technicien	Nb de jours Administratif	Matériel / divers	Total de l'élément de mission en €
		540 €/jour	540 €/jour	350 €/jour	0 €/jour		
Phase 3	Inspection télévisée pour 358 ml, y compris curage		0,5 jour(s)			2 440,00 €	2 710,00 €
	Tests à la fumée pour 358 ml			2 jour(s)			700,00 €
	Inspections des 3 principaux exutoires EP			2 jour(s)			700,00 €
	Vérifications de bon raccordement sur 16 habitations			3 jour(s)			1 050,00 €
	Rapport(s) et plan(s) de phase 3	0,5 jour(s)	1,5 jour(s)	2 jour(s)			1 780,00 €
	Réunion(s)		1 jour(s)				540,00 €
	TOTAL PHASE 3	0,5 jour(s)	3 jour(s)	9 jour(s)	0 jour(s)	2 440,00 €	7 480,00 €
Phase 4	Conformité du réseau d'assainissement et programme de travaux	0,5 jour(s)	3 jour(s)				1 890,00 €
	Rapport(s) et plan(s) de phase 4		1 jour(s)	2 jour(s)			1 240,00 €
	Réunion(s)	0,5 jour(s)	0,5 jour(s)				540,00 €
	TOTAL PHASE 4	1 jour(s)	4,5 jour(s)	2 jour(s)	0 jour(s)	0,00 €	3 670,00 €
TOTAL PHASE 1, 2, 3 ET 4		3,5 jour(s)	20 jour(s)	34 jour(s)	0 jour(s)	4960 jour(s)	29 550,00 €

Le prix final doit être identique à celui figurant au **3.2 Evaluation de la mission** de l'Acte d'Engagement (AE).

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le

ID : 080-200070969-20260615-2026_1506_05-DE



Les montants indiqués doivent être identique à ceux de l'Acte d'Engagement.

Les différentes phases et éléments de mission ci-dessus font références à ceux décrits plus précisément dans le programme technique.

Le bordereau des prix suivant est également à remplir par le candidat :

Intitulé	Prix unitaire en € HT en chiffre	Prix unitaire en € HT en lettre
Analyse qualité sur 24h comme précisé au CCTP	700,00 €	Sept cent euros
Equipement d'un point de mesures de débit pendant 5 semaines	1 000,00 €	Mille euros
Réalisation d'une nuit d'inspection nocturne	1 400,00 €	Mille quatre cent euros
Contrôle de branchement pour 1 habitation (sur une base de 10 contrôles minimum) : test au colorant	90,00 €	Quatre vingt dix euros
ml d'ITV sur un collecteur DN 200, y compris curage (base sur 100 ml)	6,50 €	Six euros et cinquante centimes
ml de tests à la fumée sur un collecteur (sur une base de 100 ml minimum)	2,00 €	Deux euros
Réunion supplémentaire	540,00 €	Cinq cent quarante euros

ARTICLE 2 – REUNIONS

La communication, la coordination et l'organisation entre les différents intervenants sont des aspects importants pour la réussite de ce projet.

Le prestataire prévoira un nombre suffisant de réunions dans sa prestation pour s'assurer d'une bonne communication, notamment auprès des membres du comité de pilotage.

Le nombre de réunions prévues *a minima* pour cette prestation sera de :

PHASE	NOMBRE DE REUNION PREVU PAR LE CANDIDAT
<u>Phase 1</u>	3
<u>Phase 2</u>	1
<u>Phase 3</u>	1
<u>Phase 4</u>	1

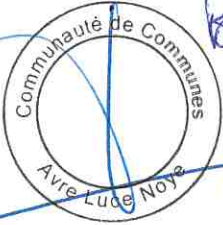
Lu et approuvé,
(Cachet et signature)

A, le

A Avre Luce Noye, le 15/06/2026
Le pouvoir adjudicateur

Yann
HEUMEL

Signature numérique
de Yann HEUMEL
Date : 2026.04.03
09:45:15 +02'00'


Brice Chantrelle
Président